

**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

PRÉSIDENT

Jacques Cloutier

VICE-PRÉSIDENT

Paul Énard

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Jean-Marc Couture

ADMINISTRATEURS

Julien Dufresne

Micheline Tanguay

Daniel Gaboury

PROJET DE LOI 35

En tant que lecteur du bulletin mensuel de la FQRS, il est évident que ce titre attirera votre attention.

Certains d'entre vous en auront entendu parler, et d'autres se poseront la question ; qu'est-ce que cette loi.

L'adoption du projet de cette loi 35 (PL35) permet notamment à la CSST d'augmenter les amendes progressivement en les faisant passer du simple au double le 1er juillet 2010, pour ensuite passer au triple le 1er janvier 2011.

Le PL35 met aussi en place les dispositions législatives permettant l'entrée en vigueur prévue en 2011 du système de cotisation basé sur les salaires versés (CBSV). Ce système est fortement attendu par les entrepreneurs en construction.

Le PL35 harmonise plusieurs indemnités telles que les indemnités de décès et de remplacement du revenu à la suite de lésions professionnelles. Bien entendu, les indemnités sont augmentées dans plusieurs cas.

En tant qu'employeur nous devons doubler de prudence afin d'éviter les accidents du travail et chaque travailleur devra se conformer à différentes obligations, notamment le port du casque de sécurité, de lunettes si nécessaire, des bottes à cap d'acier conformes, etc... etc...

Le conseil d'administration

SECRÉTARIAT

7400, boul. Les Galeries d'Anjou
Bureau 410
Anjou (Québec) H1M 3M2

Téléphone : 514 355-8001
Télécopieur : 514 355-4159

www.fqrs.ca | fqrs@spg.qc.ca

NOS COMMANDITAIRES

CENTURA
www.centura.com

DECO SURFACES

PROSOL
DISTRIBUTION INC.